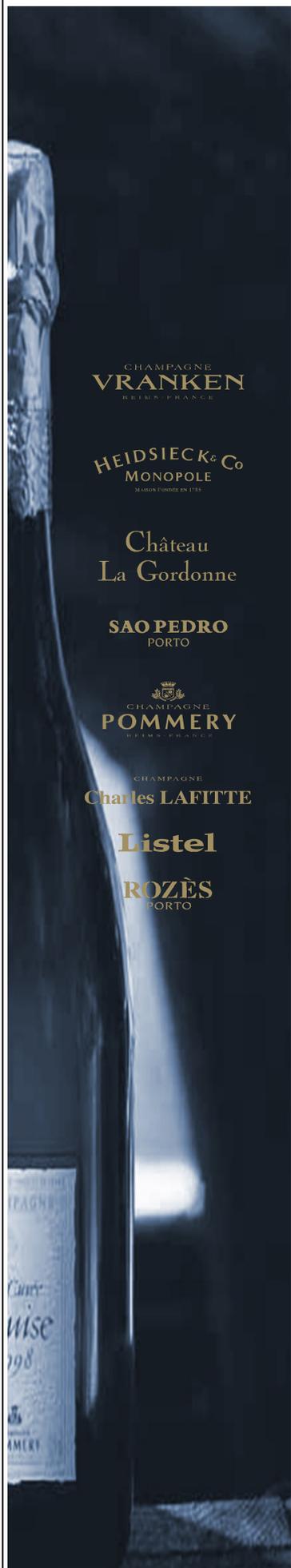


**COMMUNICATION SUR LE
PROGRES
GLOBAL COMPACT
Juin 2012 pour l'année 2011**



Attentif aux turbulences de l'environnement économique en Europe, VRANKEN-POMMERY MONOPOLE reste fidèle à ses valeurs et engagements historiques : « la qualité d'abord » en s'appuyant sur une politique forte qui se décline en plusieurs orientations comme préserver l'environnement, donner priorité au client ou encore assurer la maîtrise du risque.

Ainsi le choix délibéré et réfléchi d'une politique soutenue d'investissements industriels en 2011 est, pour le Groupe, l'assurance de sa compétitivité future et de sa capacité à rebondir en sortie de crise.

Le Groupe Vranken-Pommery Monopole, fidèle à ses grands principes, a intégré dans sa réflexion et dans son schéma directeur d'investissements industriels le respect de l'environnement. Aussi lorsque nous nous sommes engagés en Mai 2003 envers le Global Compact, ce fut la concrétisation d'un travail déjà accompli avec l'engagement de toujours nous remettre en question en cherchant à tout moment les points d'amélioration, restant attentifs à toute nouvelle évolution.

Notre éthique est construite sur des valeurs essentielles qui nous permettent d'écrire notre histoire en défendant les valeurs sociales, économiques et environnementales nécessaires à la pérennisation de notre groupe.

C'est ainsi que nous poursuivons notre lutte incessante pour assurer la promotion des droits de l'Homme, pour que les normes du travail déjà bien établies soient toujours améliorées, pour que notre environnement soit de mieux en mieux respecté et que tout ce qui puisse être considéré comme corruption puisse disparaître.

Notre attachement aux principes transmis par le Global Compact est ancré en nous et nous sommes heureux de pouvoir en assurer la communication actant, ainsi, le progrès que nous enregistrons année après année.

Nos actions principales en 2011 ont été la refonte de notre « Green Book », le rapport de développement durable, mais aussi notre engagement à adapter un Plan de Gestion Environnemental permettant de produire du vin en utilisant le territoire de façon durable.

Paul-François VRANKEN
Président

Illustration 1

REFONTE DE NOTRE RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« GREEN BOOK »

Principes concernés :

Chaque principe du Global Compact est illustré au travers ce rapport de Développement Durable.

Action mise en œuvre :

Notre premier rapport de développement durable ayant vu le jour en 2008, il nous semblait nécessaire de le réactualiser afin de retracer les grands travaux entrepris depuis cette édition en matière de sauvegarde de l'environnement, du respect de nos terres, de nos traditions et du travail des hommes et femmes de notre Groupe, d'éthique et de gouvernance.

Dans cette nouvelle édition, les différentes actions mises en œuvre sont déclinées autour de 5 grands thèmes :

- « Les Vignobles d'exception »
 - Viticulture raisonnée dans l'ensemble de nos vignobles
 - Préservation de la biodiversité
- « La production »
 - Elaboration de vins engagés
 - Protection de l'environnement (réduction des consommations d'eau, valorisation des déchets, diminution des consommations énergétiques, traitement des effluents)
 - Ecoconception : le POP EARTH
 - Emballage écocitoyen : le carton plus respectueux
- « L'engagement humain »
 - Equilibre et la diversité des effectifs
 - Favorisation des conditions de travail harmonieuses
 - Développement des compétences
- « Le mécénat »
 - Plantons pour l'avenir : partenariat pour la reforestation de la mangrove indonésienne
 - Solidarité envers les générations futures
 - Partenariat avec les écoles
- « La protection du patrimoine »
 - Le Domaine Pommery et ses crayères
 - La villa Demoiselle et l'Art Nouveau
 - Le Château La Gordonne, lieu d'Histoire en Provence

Ce green Book est joint à la présente COP

Périmètre de l'action : toute partie prenante

Mots clés : Green Book, Rapport de Développement Durable

Illustration 2

ELABORATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENT AUX DOMAINES LISTEL

Principe concerné :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Action mise en œuvre :

Les Domaines Listel, ce sont 2750 hectares de territoire en Camargue gardoise dont la moitié est utilisée pour la production de vins. Il s'agit du premier vignoble français en terme de superficie et du nombre de bouteilles produites. Parmi ses domaines, le Domaine de Jarras – Listel est le plus grand domaine d'un seul tenant en Europe. Son territoire, situé sur un ancien cordon littoral est caractérisé par une mosaïque de vignes et de milieux naturels. Ce paysage est la conséquence d'un lien étroit entre l'agriculture, la conservation de la nature, la pratique des traditions locales et du tourisme.

Depuis 2008, Les Domaines Listel se sont engagé à adopter un modèle de gestion permettant de produire du vin en utilisant le territoire de façon durable en élaborant un Plan De Gestion durable, en accord avec leur activité viticole, sur les 370 hectares d'espaces naturels du territoire de Jarras. La plupart des missions ayant été accomplies avec succès, les domaines ont souhaité renouveler leur engagement en présentant un nouveau plan de gestion 2012-2016 qui permettra de réactualiser et d'améliorer ses engagements pour la préservation de l'environnement.

Ce nouveau plan se décline en 4 missions, chaque mission étant déclinée elle-même en différents objectifs. Chaque objectif fait l'objet d'une fiche Actions reprenant les enjeux, la description précise de l'objectif, les indicateurs à mettre en œuvre et les actions en découlant (voir ci-contre).

M2	Connaître et protéger notre biodiversité			
O21	Gérer et limiter les populations d'espèces nuisibles pour la biodiversité			
Enjeux				
<ul style="list-style-type: none"> - Protection des écosystèmes - Limiter les conséquences écologiques d'importation d'espèces exogènes 				
Description			Indicateur	
<p>Une espèce envahissante est une espèce exotique introduite par l'homme qui s'adapte dans un écosystème naturel. Leur fort pouvoir invasif menace gravement la biodiversité locale en exercent sur celle-ci une concurrence irréversible. Ainsi, nous nous devons d'intervenir dans cette lutte déloyale pour rétablir l'équilibre naturel.</p> <p>En 2009, un contrat Natura 2000 a mis en place un plan d'irradiation sur 5 ans avec une entreprise extérieure. Financé par l'Europe, il nous est imparti de surveiller l'évolution des espèces et des interventions.</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des espèces invasives - Disparitions de ces espèces 	
Action		Calendrier	Personnel Listel	Partenaires
Suivre les anciennes stations d'espèces floristiques envahissantes		Hiver	Naturaliste	SMCG/ SYNERNAT
Surveiller la colonisation par de nouveaux pieds d'espèces envahissantes		Hiver	Naturaliste	SMCG/ SYNERNAT
Éliminer les nouveaux pieds par des méthodes respectueuses de l'environnement		Hiver	Naturaliste	SMCG/ SYNERNAT
Veiller à ne plus réintroduire d'espèces exogènes		A l'année	Naturaliste	SMCG/ SYNERNAT

L'ensemble des objectifs et actions ne seront pas tous repris dans cette CoP mais en voici quelques illustrations (l'ensemble sera consultable via le lien joint avec la CoP) :

- Mission 1 : Intégrer au quotidien une démarche de conservation des espaces et espèces sensibles
 - Objectif 11: réduire l'impact des activités du vignoble sur l'environnement maintenir les bonnes pratiques agricoles
 - Action : Faire un bilan des dépenses énergétiques et hydrauliques de l'activité
 - Objectif 12 : réduire l'impact des activités de la cave sur l'environnement
 - Action : Réduire la consommation d'eau de nettoyage des cuves en mettant en place un système NEP

- Mission 2 : Connaître et protéger notre biodiversité
 - Objectif 23 : favoriser la biodiversité du domaine
 - Action : maintenir l'existence des boisements et des haies, favoriser leur développement et leur régénération
 - Objectif 24 : quantifier la biodiversité du domaine
 - Action : cartographier le peuplement de peupliers blancs favorables à l'avifaune remarquable

- Mission 3 : Améliorer la qualité de la chasse durablement
 - Objectif 31 : améliorer la qualité de gibier durablement
 - Action : maintenir la surface des réserves de chasse
 - Objectif 33 : améliorer les connaissances sur nos peuplements de gibiers
 - Action : mettre en place un comptage du suivi de la reproduction du pigeon ramier
 -

- Mission 4 : Conserver et valoriser nos activités écotouristiques
 - Objectif 42 : développer la communication des actions du domaine vi al'écotourisme
 - Action : élaborer un logo « vert »
 - Objectif 44 : réduire l'impact de l'écotourisme sur l'environnement
 - Action : limiter à 30 le nombre de personnes lors des visites naturalistes

Résultats :

Ce nouveau plan de gestion étant à réaliser sur la période 2012-2016, les premiers résultats seront communicables dès l'année prochaine.

Périmètre de l'action : Domaines Listel

Mots clés : Environnement, Natura 2000, plan de gestion, biodiversité, vignoble, patrimoine

Illustration 3

EGALITE DES CHANCES AVEC UNE ILLUSTRATION DES RETOMBEES DE L'ACCORD SENIORS SUR LA REPARTITION DES EMBAUCHES

Principe concerné :

6. Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Action mise en œuvre :

Dans le cadre de notre politique de recrutement, nous favorisons le maintien dans l'emploi et le recrutement de salariés âgés par la mise en place d'accords et de plans d'actions « Séniors ». Notamment à travers le suivi d'indicateurs et de cibles permettant de faire un suivi rigoureux.

Modalités de recrutement :

Nos modalités de recrutement se basent en premier lieu sur la compétence et l'expérience des individus et en aucun cas sur leur âge ou leur sexe. Bien entendu, nous devons faire face régulièrement à des situations délicates où deux personnes ont à la fois les mêmes compétences et expériences pour un seul poste disponible. Dans ce cas, notre aptitude en matière de recrutement nous oblige à faire appel à d'autres critères.

Choix du recrutement :

Lorsque deux personnes ont le même savoir faire, nous procédons à une étude plus approfondie de leur motivation à venir travailler au sein de notre entreprise. Dans la majorité des cas, nous constatons que le comportement des salariés plus âgés correspond plus à notre attente en particulier sur le respect des horaires et de la hiérarchie. Cette adéquation que nous recherchons entre les ressources humaines et les objectifs de la production se traduit par les résultats ci-dessous.

Résultats :

Sites de production Vranken-Pommery Production	Cible à atteindre sur 3 ans : 2010 à 2012	Recrutement Salariés âgés de + 50 ans		Type contrat
		2010	2011	
Tours sur Marne	10% + de 50 ans	9,20%	7.14%	CDD-CDI
Reims	20% + de 50 ans	37,00%	35,00%	CDD

La cible est déjà largement atteinte sur le site de Reims. On constate une légère baisse sur le site de Tours sur Marne. Les conclusions de cette action seront faites l'année prochaine, puisque cette cible est à atteindre sur 3 ans.

Périmètre de l'action : Sites de production

Mots clés : Emploi, non discrimination, séniors

ACTIONS 2012 POUR LA COP 2013

Notre prochaine communication sur le progrès portera notamment sur :

- L'avancée du Plan De Gestion 2012-2016 sur le domaine de Jarras
- Le suivi de nos objectifs sur la non discrimination à l'embauche.

Contacts

Thierry GASCO

Chef de Cave

Vranken Pommery Production Reims

tgasco@vrankenpommery.fr

Aurélie ERAYDIN

Responsable QSE

Vranken Pommery Production Reims

aeraydin@vrankenpommery.fr